



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 04 septembre 2024

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal
Mairie
40170 LIT & MIXE**

Transmission électronique : ppvesovi@lit-et-mixe.com

Objet : « Domaine des engoulements » - projet soumis à évaluation environnementale

Mesdames, Messieurs,

L'avis publié le 30 juillet 2024 a retenu notre attention, d'autant plus que notre organisation compte plusieurs adhérents dans la commune et que nous avons attiré l'attention de Madame la préfète des Landes sur plusieurs dossiers litigieux concernant des permis de construire accordés dans des zones humides (Demandes de contrôle de légalité adressées le 03/07/2024 pour le PC04015723X0018 du 14 08 2023, le 29/07/2024 pour le PC04015724X0013 du 14 06 2024). Nous avons d'ailleurs antérieurement adressé un courrier à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne le 26/10/2024 au sujet du PC04015722X0022 du 07 11 2022 sur zone Humide Natura 2000. Nous ne remonterons pas plus avant dans le temps bien que nous ayons quelques autres dossiers en mémoire concernant le bassin du ruisseau des Vignes.

Nous sommes donc heureux que la commune invite le public à participer par voie électronique, surtout que les pièces du dossier téléchargeables permettent d'examiner le dossier à loisir.

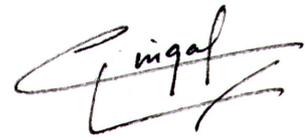
La SEPANSO est défavorable à ce projet essentiellement pour les raisons suivantes :

- La zone évitée paraît vraiment insuffisante.
- La nappe phréatique se trouve à 1,20 mètres. Or le projet suppose le défrichage d'arbres pour beaucoup en croissance et donc consommateurs d'eau. Le risque de remontée de la nappe est d'autant plus fort que les surfaces artificialisées par les constructions et leurs annexes vont rejeter des eaux pluviales. C'est donc un double risque auquel sera exposé ce territoire. Nous avons hélas quelques exemples de situations problématiques dans diverses communes littorales.
- L'artificialisation du territoire va induire une moindre résilience aux changements climatiques. Logiquement on peut craindre des augmentations de consommation d'énergie pour l'utilisation de systèmes de climatisation afin de préserver une bonne qualité de vie.

- L'étude d'impact qui met en évidence la présence de certains habitats d'espèces protégées aurait dû conduire à protéger ces habitats. Le promoteur devra solliciter une autorisation de destruction des espèces protégées identifiées dans ces habitats (la condamnation de deux sociétés qui avaient détruit l'habitat de cistudes d'Europe à Ilbarritz devrait inviter le promoteur à réfléchir).
- La proximité de la zone Natura 2000 suppose une étude d'incidence ; celle qui est fournie n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux !
- La modification du paysage dans un site inscrit supposait un effort exceptionnel.
- Le mécanisme réglementaire de compensation est tout à fait vicié lorsqu'il s'agit d'une compensation sous forme financière. Lorsque le montant indiqué dans l'arrêté d'autorisation au fonds stratégique de la forêt et du bois arrive alors que le plafond du fonds stratégique a été atteint, en fait le versement abonde le budget général de l'État, lequel n'est pas uniquement dédié à la gestion environnementale et climatique. Sauf erreur de notre part, nous n'avons jamais eu accès à un document faisant le bilan des compensations et les orientations de celles-ci.

La SEPANSO a pris connaissance des observations de Madame et Monsieur JANVIER (01/09/2024). Ils ont posé de bonnes questions, en particulier sur la pertinence de continuer à développer des résidences secondaires, pour inviter la commune à revoir sa position et à conserver à l'état naturel «le domaine des engoulevants ». Nos autres adhérents sont également hostiles au projet.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments respectueux.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>

COPIE À :

- **Madame la Préfète**
- **DREAL**